



Date de la convocation :

26 juin 2023

Nombres des Membres

du Conseil d'Administration : 12

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Délibération du Conseil d'Administration du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à 9H45, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE, Mme Martine ROLLAND

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

Soit 8 membres présents sur un effectif de 10 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Céline SALA-PONS en qualité de personnalité qualifiée, Mme Eliane JARYCKI

Membre avec voix consultative :

M. Joël METTAY, Président de l'association des amis du musée

OBJET :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 juin 2023

Le Procès Verbal du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 21 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE



La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.



Date de la convocation :

26 juin 2023

Nombres des Membres

du Conseil d'Administration : 12

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Délibération du Conseil d'Administration du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à 9H45, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE, Mme Martine ROLLAND

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

Soit 8 membres présents sur un effectif de 10 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Céline SALA-PONS en qualité de personnalité qualifiée, Mme Eliane JARYCKI

Membre avec voix consultative :

M. Joël METTAY, Président de l'association des amis du musée

OBJET : PERSONNEL – Tableau des effectifs – création d'un poste de conservateur - EPCC Musée d'Art Moderne de Céret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée, relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle,

Vu la délibération n°5 du 17 novembre 2022 créant un poste de Directeur au tableau des effectifs de l'EPCC Musée d'Art Moderne de Céret.

Vu la délibération n°8 du 13 décembre 2022 portant approbation du cahier des charges de recrutement du/de la directeur.trice de l'ECPP,

Vu la délibération n°2 du 21 juin 2023 relative au recrutement du Directeur de l'EPCC,

Exposé des motifs :

Pour faire suite à la procédure de recrutement ayant été menée de janvier à mai 2023 et à la délibération n°2 du 21 juin 2023 relative au recrutement du Directeur de l'EPCC, et compte tenu :

- du statut actuel du candidat désigné par le Conseil d'Administration au terme de cette procédure,
- du régime de la loi n° 84-53 et du décret n°88-145 relatifs aux agents non titulaires, dont le poste de Directeur-Conservateur de l'EPCC relève,

- des dispositions des articles L. 1431-5 du CGCT spécifiant que le Directeur d'un EPCC bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à la durée de son mandat,
- des statuts de notre établissement ayant fixé à 5 ans la durée du premier mandat et des attributions de l'emploi de Directeur telles que définies à l'article 9 des statuts,

il apparaît nécessaire de créer un emploi de conservateur du patrimoine afin de concrétiser l'engagement de M. Jean-Roch Dumont Saint Priest, en premier lieu par une nomination stagiaire en qualité de conservateur du patrimoine, puis par son détachement au sein de l'EPCC au terme de sa période de stage si celle-ci s'avère concluante et entraîne sa titularisation, pour formaliser par voie contractuelle sa nomination au poste de Directeur de l'EPCC pour un mandat de 5 ans.

La rémunération de cet emploi pourra être établie sur un indice de rémunération compris entre l'IB 525 et l'IB 912, conformément à la grille indiciaire du grade de conservateur territorial du patrimoine. Cette rémunération suivra les augmentations de la valeur du point de la fonction publique.

Il est précisé que la dépense afférente est inscrite au budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **CRÉE** un poste de conservateur du patrimoine, catégorie A titulaire sur un indice de rémunération compris entre l'IB 525 et l'IB 912,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs, comme annexé à la présente délibération,
- **CONFIE** à la Présidente du Conseil d'Administration le soin de concrétiser l'engagement de M. Jean-Roch Dumont Saint Priest, qui interviendra via un arrêté de nomination stagiaire puis son détachement au terme de sa période de stage permettant ainsi de formaliser par voie contractuelle sa nomination au poste de directeur,
- **AUTORISE** la Présidente du Conseil d'Administration à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Céret, les jour, mois et an que dessus,

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE



La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.

EFFECTIFS – DÉLIBÉRATION DU 30 JUIN 2023

1 – DIRECTION

® *1 Directeur*

un poste de Directeur d'EPCC, par référence à l'emploi de Directeur Général des Services d'Etablissement Public de Coopération, dont la grille indiciaire est alignée à celle de Directeur des Services des communes de 80 000 à 150 000 habitants.

® *1 Directeur*

un poste de catégorie A non titulaire de Directeur d'EPCC, relevant du régime de la loi n° 84-53 et du décret n°88-145 relatifs aux agents non titulaires.

Cadre d'emploi des attachés territoriaux

® *1 poste d'Attaché Principal*

® *1 poste d'Attaché territorial*

2 – SERVICES CULTURELS – (filière culturelle)

Cadre d'emploi des conservateurs du patrimoine

® *1 poste de Conservateur en chef du patrimoine*

® *1 poste de Conservateur du patrimoine*

Cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine

® *1 poste d'Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques*

Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine

® *2 postes d'Assistant de conservation principal de 1^{ière} classe*

® *1 poste d'Assistant de conservation principal de 2^{ième} classe*

Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine

® *4 postes d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ière} classe*

® *7 postes d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ième} classe*

® *1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ième} classe TNC*

® *5 postes d'Adjoint du patrimoine*

® *2 postes d'Adjoint du patrimoine à T.N.C. 30/35ème*

3 – SERVICES TECHNIQUES – (filière technique)

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

® *1 poste de Technicien principal de 2^{ième} classe*

® *1 poste de Technicien*

Cadre d'emploi des agents de maîtrise

® *2 postes d'Agent de maîtrise principal*

® *2 postes d'Agent de maîtrise*

Cadre d'emploi des adjoints techniques

- ® 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- ® 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- ® 3 postes d'Adjoint technique

4 – SERVICES ADMINISTRATIFS – (filière administrative)

- ® 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe
- ® 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- ® 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

5 – PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT

- ® 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine (article 3-3,2 de la loi du 26/01/1984)
- ® 1 poste de Technicien contractuel

Date de la convocation :

26 juin 2023

Nombres des Membres

du Conseil d'Administration : 12

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Délibération du Conseil d'Administration du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à 9H45, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE, Mme Martine ROLLAND

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

Soit 8 membres présents sur un effectif de 10 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Céline SALA-PONS en qualité de personnalité qualifiée, Mme Eliane JARYCKI

Membre avec voix consultative :

M. Joël METTAY, Président de l'association des amis du musée

OBJET : FINANCES – Tarifs – Gratuité Commémoration Sardane de la Paix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de l'établissement,

Le Musée d'art moderne de Céret a été contacté par Monsieur Hervé Bégué, Président de l'association céretane *Culture de paix* au sujet de l'organisation d'une commémoration du dessin de la *Sardane de la Paix* par Pablo Picasso le 20 septembre 2023, dans le cadre d'une semaine de manifestations organisées par cette association dans le Département des Pyrénées-Orientales avec pour thème la paix et la réunification des peuples.

Cette commémoration prendra la forme de discours au Musée d'art moderne de Céret, dans la salle où se trouve la *Sardane de la Paix* (qui pourrait contenir 50 personnes maximum) à 10h00 et d'une projection-débat du film "La véritable histoire de la sardane de la paix " dans l'auditorium du musée à 11h00, en présence des anciens lycéens ayant réalisé le film, accompagnés de leur professeur Maxime Escriva.

Il convient que le Conseil d'Administration se prononce sur la demande de gratuité totale présentée par l'association *Culture de paix* pour les personnes invitées à cette demi-journée, ainsi que pour l'utilisation de l'auditorium du musée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ACCORDE** la gratuité aux personnes invitées dans le cadre de cette commémoration du dessin de la Sardane de la Paix prévue le 20 septembre 2023
- **ACCORDE** le prêt de l'auditorium du musée pour une projection-débat du film « La véritable histoire de la sardane de la paix ».

Fait et délibéré à Céret, les jour, mois et an que dessus,

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE



La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.



Date de la convocation :
26 juin 2023

Nombres des Membres
du Conseil d'Administration : 12
En exercice : 10
Présents : 8
Absents : 2

Délibération du Conseil d'Administration du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à 9H45, les membres du Conseil d'Administration de l'EPCC Musée d'art moderne de Céret, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, en session ordinaire sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE.

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Pour le Département des Pyrénées-Orientales : Mme Hermeline MALHERBE Présidente, M. Robert GARRABE, Mme Martine ROLLAND

Pour la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée : M. Samuel MOLI, M. Patrick CASES,

Pour la Ville de Céret : M. Michel COSTE Vice-Président, M. José ANGULO, Mme Maria LACOMBE

Soit 8 membres présents sur un effectif de 10 : le quorum est atteint.

Absents excusés avec voix délibérative : Mme Céline SALA-PONS en qualité de personnalité qualifiée, Mme Eliane JARYCKI

Membre avec voix consultative :

M. Joël METTAY, Président de l'association des amis du musée

OBJET : PROGRAMMATION

L'assistante de conservation Aude Marchand propose au Conseil d'administration de l'EPCC la réouverture du cabinet graphique pour la saison estivale en donnant accès à une sélection de la collection graphique du musée, **tout en exposant le travail réalisé par l'artiste Matthieu Malvoisin durant sa résidence au casot de la mairie de Céret**, qui s'est déroulée sur quatre semaines au mois d'avril 2023. L'artiste pratéen a dirigé sa réflexion sur le patrimoine culturel et les paysages céretans, par le biais de collages, dessins et peintures inspirés par le travail de Manolo, d'Aristide Maillol, la tradition taurine de la ville, son folklore dansé et des éléments du paysage.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- VALIDE à titre exceptionnel et dans l'attente de l'arrivée du nouveau conservateur, cette proposition d'exposition dans le cadre de la réouverture du cabinet graphique du musée.

Fait et délibéré à Céret, les jour, mois et an que dessus,

La Présidente de l'E.P.C.C.
Musée d'art moderne de Céret,
Hermeline MALHERBE

La Présidente de l'E.P.C.C.A. certifie que la convocation du Conseil d'Administration et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.121.10 et L.121.17 du code des Communes.

